

Le, 6 Février 2017

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 6 février 2017 à 20 heures, à laquelle assemblée étaient présents : M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Francine Couette, Mme Marlène Bourgault, MM. Luc Paris et Jean-René Boucher, Simon Pelletier et Clermont Pelletier tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2017-011

**ACCEPTATION ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2017-012

**ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 Janvier 2017 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et le directeur général, lequel est aussi présent à l'assemblée en cours.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions sont soumises concernant le nouveau rôle d'évaluation et son impact sur les taxes. Des informations sont demandées concernant l'entretien des chemins en gravier.

Rés. 2017-013

**ACCEPTATION RAPPORT INCENDIE 2015**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, les autorités locales et régionales chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu à l'unanimité d'accepter tel que rédigé, le rapport annuel 2016 préparé par la municipalité de St-Pamphile à l'égard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Rés. 2017-014

**ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que le MAMOT a annoncé un nouveau programme d'aide financière permettant de soutenir la réalisation d'études d'opportunités visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie dans le respect de la Loi sur la sécurité incendie, à raison de 50% des coûts admissibles pour une aide maximale de 35 000,00\$ ;

CONSIDÉRANT que la MRC de l'Islet envisage de déposer une demande dans le cadre de ce programme pour les municipalités désirant bénéficier de cette étude d'opportunité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité et le service incendie ont fait un état de la situation actuelle et des besoins futurs du service ;

CONSIDÉRANT qu'il est conclu que la protection requise par le schéma de couverture de risque en incendie est respectée et que les mesures seront prises pour qu'elle le soit dans le futur ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a révisé récemment ses ententes d'entraide avec les municipalités limitrophes afin de couvrir adéquatement des situations dont le risque pourrait dépasser les capacités d'intervention de notre service incendie ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que l'on informe la MRC de L'Islet qu'elle ne participera pas à l'étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie.

Rés. 2017-015

**PERMISSION VOIRIE 2016-MTQ.**

ATTENDU QUE la municipalité de Ville de St-Pamphile doit aviser le Ministère des Transports du Québec et obtenir une autorisation pour effectuer toute intervention dans l'emprise des chemins appartenant au Ministère ;

ATTENDU QUE le Ministère, lorsqu'il est avisé de la situation, émet un permis autorisant la Municipalité à procéder ;

ATTENDU QU'afin de minimiser les tâches administratives, il serait préférable de présenter au ministère des Transports une résolution qui serait valide pour toute l'année ;

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Jean-René Bouche et résolu que le conseil municipal autorise le maire, le directeur général ainsi que le contremaître à signer pour et au nom de la municipalité toutes permissions de voirie avec le Ministère des Transports du Québec pour l'année 2017.

Le conseil municipal s'engage à respecter toutes les clauses inscrites sur ladite permission de voirie incluant la remise des lieux en bon état.

Dans le cas de travaux urgents et imprévus, la municipalité s'engage à demander une permission de voirie le jour ouvrable suivant chacun des travaux.

Rés. 2017-016

**COMPENSATION ENTRETIEN RÉSEAU ROUTIER 1-2**

ATTENDU que le Ministère des Transports a versé une compensation de 82 326,\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2016 ;

ATTENDU que les compensations distribuées visent l'entretien des routes locales 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU qu'un rapport fait état des dépenses assimilables aux routes locales 1 et 2 pour l'année 2016 de 190 197,64\$

En CONSÉQUENCE : il est proposé par le conseiller Jean-René Boucher avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que le montant ci-haut énoncé soit celui applicable pour l'année 2016 à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 de notre territoire.

Rés. 2017-017

**APPUI POUR REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ**

**Attendu qu'**il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

**Attendu que** le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

**Attendu que** la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin

d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

**Attendu que** le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette :

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :

- a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
- b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Rés. 2017-018

#### **CAMPAGNE MUNICIPALITÉ CONTRE LE RADON**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que l'on fasse des démarches avec l'Association pulmonaire Québec pour mettre à la disposition des contribuables des détecteurs de radon.

Rés. 2017-019

#### **MANDAT PRÉSENTATION DEMANDE DE SUBVENTION**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Jean-René Boucher et il est résolu que Mme Édith Blanchet soit mandaté au nom de la municipalité pour la présentation d'une demande d'assistance financière dans le cadre du programme « Fonds des petites collectivités ».

Rés. 2017-020

#### **PRÉSENTATION PROJET : AMÉNAGEMENT D'ÉQUIPEMENTS MULTI GÉNÉRATIONNELS.**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que la municipalité autorise Mme Édith Blanchet à faire la présentation du projet « Aménagement d'équipements multi générationnels dans le cadre du programme « Fonds des petites collectivités » et confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

Rés. 2017-021

#### **RAPPORT SUR LES PERMIS**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté :

Co-op le Bel Avenir	Toiture
Débitage R et R	Finition intérieure
Gisèle Blanchet	Plancher sous-sol
Marcel Girard	Armoires cuisine
Mario Pelletier	Armoires cuisine
Gilles Thériault	Cuisine
Maibec Inc	Agran.Rabotage

Rés. 2017-022

**ETAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Jean-René Boucher et il est résolu que l'état des revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2017 soit par la présente accepté et que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de janvier 2017 au montant de 234 024.96\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Richard Pelletier, dir. gén.

Rés. 2017-023

**COMMANDITE 70<sup>IÈME</sup> CHEVALIERS DE COLOMB**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que l'on verse une contribution de 100,00 pour un vin d'honneur pour souligner le 70<sup>ième</sup> anniversaire de fondation des Chevaliers de Colomb.

Rés.2017-024

**ASSOCIATION DES MAÎTRES DE POSTE**

Il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que l'on appuie le projet de banque postale qui pourrait être instauré dans les bureaux de poste existant.

Rés. 2017-025

**PARTICIPATION GALA MERITAS 2016 ECOLE SECONDAIRE**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Jean-René Boucher et il est résolu que l'on verse une contribution de 250,00\$ pour le Gala Méritas 2017 de l'école secondaire La Rencontre.

Rés. 2017-026

**IMPOSITION DE DROITS COMPENSATOIRES PAR LES ETATS-UNIS.**

CONSIDÉRANT que le 25 novembre 2016, la Coalition américaine du bois d'œuvre a déposé une plainte devant le Département du commerce américain dans le but d'imposer des droits compensateurs et antidumping sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre sur le marché américain;

CONSIDÉRANT l'existence de plus de 60 000 emplois directs dépend de l'industrie forestières dans toutes les régions du Québec, l'initiative précitée pourrait s'avérer catastrophique puisque la forêt constitue une source importante d'emplois;

CONSIDÉRANT que selon une évaluation du Conseil de l'industrie forestières du Québec (CIFQ), la combinaison de droits antidumping et compensateurs demandée par la Coalition américaines du bois d'œuvre pourrait voir les tarifs du bois d'œuvre canadien augmenter de 25%, voire davantage, ce qui se traduirait par une facture supplémentaire de 225 ou 250 millions de dollars pour l'industrie québécoise;

CONSIDERANT que le niveau de droits compensateurs calculé par les autorités américaines se réalise individuellement dans chaque province, les industries québécoises s'attendent à ce que le taux de notre province soit

inférieur à celui des autres en raison du prix élevé de noter fibre déterminée aux enchères;

CONSIDÉRANT que dans le cas contraire, les producteurs québécois subiront les impacts pour le faible prix prévalant dans d'autres juridictions. Une demande de taux spécifique pour le Québec a déjà été formulé par le gouvernement provincial et une telle demande est vitale pour notre communauté forestière;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent que le gouvernement canadien mette en place un programme de garantie de prêts qui permettra aux usines de sciage de financer une partie de leur dépôt auprès de leurs institutions financières à des taux acceptables, afin de pallier aux conclusions du dernier litige qui s'est terminé en 2006 concernant le même objet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Paris, appuyé par la conseillère Marlène Bourgault et résolu à l'unanimité d'appuyer la démarche de l'industrie forestière et du gouvernement du Québec destinées à obtenir un taux spécifique à chaque province.

Rés.2017-027

**APPUI MUNICIPALITÉ ST-OMER**

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la municipalité de St-Pamphile appuie la municipalité de St-Omer dans sa demande d'aide financière aux Fonds de développement des territoires » dans le but de procéder à la restructuration de l'église en salle communautaire multifonctionnelle.

Rés. 2017-028

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la présente assemblée soit close.

Mario Leblanc, maire

Richard Pelletier, directeur général